



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 MARS 2011

Le deux mars deux mil onze, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Salle de Restauration du Forum d'Argences, sous sa présidence.

<u>Date de la convocation</u>	
23/02/2011	
<u>Date d'affichage convocation</u>	
23/02/2011	
<u>Date d'affichage du C.R.</u>	
10/03/2011	
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	23
Quorum :	12
Présents :	18
Procurations :	2
Votants :	20

Étaient présents : M. DELIVET, Maire, Mme ISABEL, Mme BUTEUX, avec pouvoir de Mme ASSIRATI, MM. OLIVIER, RENOUF, MARTIN, CAUVIN, CHOQUET, DELAMARRE, Mme DERETTE, M. DUFOUR, Mmes DUPONT, LABORY, LECERF, M. LE MESLE, Mmes MAIGRET, NATIVELLE, M. OUIN avec pouvoir de M. COMBE.

Absents excusés : Mme ASSIRATI, MM. BOULLIN, COMBE, COUTANCE et Mme TRIBOUILLARD.

Secrétaire de séance : M. CAUVIN.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2011 n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

ADJONCTION DE SUJET – RETRAIT DE SUJET A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

- Délégation au Maire pour signer de l'acte de cession des parties communes du lotissement des mésanges.

Monsieur le Maire propose de retirer le sujet suivant à l'ordre du jour :

- Pérennisation de la population au 1^{er} janvier 2010 – Etude des indemnités de fonction de la municipalité

PRESENTATION DU PROJET FRANCELOT – CHEMIN DU BISSONNET

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet du futur aménagement de lotissement réalisé par la société Francelot rue du Bissonnet à ARGENCES. Il rappelle qu'à la suite du PLU approuvé en 2008, une zone 1AU située à l'ouest de la commune, jouxtant le lotissement 2000, était urbanisable immédiatement. Un aménageur souhaite créer un lotissement composé de 120 logements (maisons individuelles en propriété, jumelées en accession à la propriété, des habitations à usage locatif et un espace réservé à l'implantation d'un établissement scolaire privé). Des espaces verts et arborés, des aires de jeux ainsi que des voies douces sont pris en compte dans l'aménagement de cet ensemble. Le lotisseur déposera son permis de lotir dans les prochains mois. L'opération se déroulera en plusieurs phases.

Le Conseil prend acte de ce projet, Monsieur le Maire informera l'Assemblée de l'avancée du projet et la consultera pour avis avant de délivrer le permis de lotir.

M. le Maire propose de créer une Commission Aménagement du Lotissement l'Orée d'Argences qui sera présidée par M. COUTANCE. Souhaitent faire partie de ce groupe de travail : Mme BUTEUX, MM. CAUVIN, CHOQUET, COUTANCE, DELAMARRE, Mmes ISABEL, LECERF, M. LE MESLE, Mme NATIVELLE.

DELIBERATION N° 5 - SIGAZ – RETRAIT DE LA COMMUNE DE VIEUX

Le Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados informe les membres du Conseil municipal que la commune de VIEUX souhaite se retirer dudit syndicat. Pour finaliser ce retrait, il convient que toutes les communes membres du SIGAZ délibèrent sur cette demande.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur Bernard DUFOUR, Président du SIAEP de la Région d'Argences, présente le rapport annuel afférent au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2009.

Le Conseil prend acte de ce rapport qui n'appelle aucune observation dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération et fera l'objet d'un affichage en mairie conformément aux textes en vigueur.

DELIBERATION N° 6 - INTEGRATION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT « L'ORMELAIE » - POUVOIR DONNE AU MAIRE

Par délibération du 8 novembre 2010, le Conseil municipal avait décidé d'acquérir les parties communes du lotissement de l'Ormelaie. Il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique chez le notaire.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

DELIBERATION N° 7 - AMORTISSEMENTS COMMUNAUX

M. le Maire propose que la délibération du 8 avril 1997 relative aux amortissements soit modifiée de la façon suivante à compter de l'exercice 2011 :

- Amortissement du matériel divers : 10 ans.
- Amortissement des progiciels : 5 ans.
- Amortissement du matériel de voirie : 10 ans.
- Amortissement du matériel technique : 10 ans.
- Amortissement du matériel de bureaux : 5 ans.
- Amortissement du mobilier : 10 ans.

Les biens inférieurs à 2.000 € seront amortis en un an.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

DELIBERATION N° 8 - COLLECTE DES DECHETS VERTS A TITRE SOCIAL - REGLEMENT

M. le Maire rappelle la délibération du 31 janvier 2011 portant sur la collecte des déchets verts à titre social. Le Conseil municipal avait alors approuvé une nouvelle proposition de collecte de déchets verts à titre social sous réserve des modalités à étudier par la Commission Environnement. Celle-ci, réunie courant février, propose le projet de règlement suivant :

PROJET DE REGLEMENT

REGLEMENT DE COLLECTE DE DECHETS VERTS A TITRE SOCIAL pour l'année 2011

Le règlement concerne la collecte à domicile des tontes de pelouses, feuilles, déchets floraux, tailles de haies, de rosiers, de branchages.

Les personnes pouvant bénéficier du service doivent être âgées de plus de 72 ans au 1^{er} janvier 2011 ou titulaires d'une carte d'invalidité.

- Il est nécessaire de s'inscrire en Mairie.
- Une participation forfaitaire de 15 euros par an sera perçue le jour de l'inscription (Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public).

Il sera remis par foyer :

- 5 sacs translucides sérigraphiés « déchets verts » pour la tonte des pelouses, déchets floraux et feuilles.
- 1 sac tissé de 120 litres pour les petites tailles d'arbustes, rosiers...

Collecte du mercredi

Les sacs translucides destinés exclusivement aux tontes de gazon, feuilles et fleurs fanées avec un maximum de 5 sacs par foyer. Il est considéré que pour des besoins supérieurs, un lieu de compostage est à aménager sur le terrain.

- Aucun sac différent du type de sac distribué ne sera collecté.
- Tout sac translucide contenant autre chose que de la tonte de gazon, feuilles et fleurs fanées ne sera collecté.
- Chaque sac ne devra pas dépasser le poids de 15 Kg. Les déchets ne doivent pas être tassés par pression.

Au cours des collectes, tout sac « fortement » endommagé sera remplacé par le service de ramassage.

Collecte du vendredi

- Le sac tissé de contenance 120 litres destiné exclusivement aux tailles de haies, buissons, rosiers etc...
- Les branchages qui devront être fagotés le seront avec de la ficelle naturelle (pas de lien métallique). La longueur est limitée à **1 m**. La section des branchages acceptée est de **8 cm** maximum.

DATES DES RAMASSAGES

Les tontes de pelouses seront ramassées toutes les semaines **du mercredi 6 avril 2011 au mercredi 26 octobre 2011**. Les tailles et les fagots seront ramassés **le dernier vendredi de chaque mois** et cela **jusqu'au 25 novembre 2011**. Les ramassages **seront suspendus du 8 au 27 août pour cause de congés**. **Aucune collecte n'est envisagée pour les mois de décembre 2011, janvier et février 2012.**

Les déchets conditionnés devront être sortis de préférence le matin de la collecte avant 9h00, devant le portail de l'habitation concernée en respectant toutes les règles de sécurité.

A l'issue de chaque ramassage, les sacs seront remis derrière les portails.

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté le ramassage n'était pas assuré, les déchets devront être rentrés et redéposés à la date de collecte suivante.

Ce règlement peut évoluer en cas de nouvelles dispositions imposées par le SMEOM.

Chaque dépôt suspect émanant de riverains non concernés par ce règlement doit être signalé au secrétariat de la Mairie.

Le Brigadier de Police Municipale d'Argences est chargé de veiller au respect de ce règlement.

Dominique DELIVET
Maire.

Le Conseil municipal approuve ce projet (une voix contre).

DELIBERATION N° 9 - INTEGRATION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT « LES MESANGES » - POUVOIR DONNE AU MAIRE.

Par délibération du 13 décembre 2010, le Conseil municipal avait décidé d'acquérir les parties communes du lotissement des MESANGES. Il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique chez le notaire.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Afin d'étudier un nouveau règlement du cimetière, M. le Maire propose de créer une Commission Cimetière sous la présidence de Mme ISABEL, 1^{ère} adjointe. Souhaitent faire partie de ce groupe de travail : Mmes BUTEUX, DUPONT, ISABEL, LABORY, LECERF, MAIGRET, M. MARTIN et Mme NATIVELLE.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 00.

Le présent compte rendu contient cinq délibérations numérotées **de 5 à 9.**

NOMS et Prénoms des élus ayant participé au vote	POUVOIRS	SIGNATURES
ASSIRATI Lydie	à Mme BUTEUX	
BOULLIN Cédric		Absent

BUTEUX Martine		
CAUVIN Claude		
CHOQUET Amand		
COMBE Michel	à M. OUIN	
COUTANCE Benjamin		Absent
DELAMARRE Guy		
DELIVET Dominique		
DERETTE Fabienne		
DUFOUR Bernard		
DUPONT Sandrine		
ISABEL Marie Françoise		
LABORY Evelyne		
LECERF Anne-Marie		
LE MESLE Michel		
MAIGRET Lydie		
MARTIN Richard		
NATIVELLE Jocelyne		

OLIVIER Jean-Pierre		
OUIIN Jacques-Yves		
RENOUF Patrice		
TRIBOUILLARD Brigitte		Absent

Le Secrétaire de Séance
Claude CAUVIN

Le Maire,
Dominique DELIVET